



## VILLE DE BOULOGNE~BILLANCOURT

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU

### CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2021

Le 9 décembre 2021 à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la Salle du Conseil, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 3 décembre 2021.

Monsieur BAGUET, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

#### ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre-Christophe BAGUET, Mme Marie-Laure GODIN, M. Pascal LOUAP, Mme Jeanne DEFRANOUX, M. Michel AMAR, Mme Béatrice BELLIARD, M. Bertrand-Pierre GALEY, Mme Sandy VETILLART, M. Philippe TELLINI, Mme Isaure DE BEAUVAL, M. Pierre DENIZIOT, Mme Elisabeth DE MAISTRE, M. Jean-Claude MARQUEZ, Mme Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, M. Claude ROCHER, M. Emmanuel BAVIERE, Mme Stéphanie MOLTON, M. Alain MATHIOUDAKIS, Mme Blandine DE JOUSSINEAU, M. Thomas CLEMENT, Mme Marie-Josée ROUZIC-RIBES, M. Olivier CARAGE, M. André DE BUSSY, M. Maurice GILLE, M. Sidi DAHMANI, Mme Emmanuelle BONNEHON, M. Vittorio BACCHETTA, Mme Joumana SELFANI, M. Nicolas MARGUERAT, M. Sébastien POIDATZ, Mme Dorine BOURNETON, Mme Marie-Laure FOUASSIER, Mme Cathy VEILLET, Mme Charlotte LUKSENBERG, M. Philippe MARAVAL, M. Bertrand AUCLAIR, Mme Marie THOMAS, Mme Laurence DICKO, Mme Christine LAVARDE-BOEDA, M. Yann-Maël LARHER, Mme Constance PELAPRAT, M. Hilaire MULTON, M. Denys ALAPETITE, M. Antoine DE JERPHANION, M. Evangelos VATZIAS, M. Bertrand RUTILY, M. Rémi LESCOEUR, Mme Pauline RAPILLY-FERNIOT.

#### EXCUSES REPRESENTE(S) :

Mme Armelle GENDARME	qui a donné pouvoir à	M. Claude ROCHER jusqu'au point 15
M. Guillaume BAZIN	qui a donné pouvoir à	Mme Blandine DE JOUSSINEAU
Mme Agathe RINAUDO	qui a donné pouvoir à	Mme Isaure DE BEAUVAL
Mme Marie-Noëlle CHAROY	qui a donné pouvoir à	M. Pascal LOUAP
Mme Clémence MAZEAUD	qui a donné pouvoir à	M. Antoine DE JERPHANION
Mme Baï-Audrey ACHIDI	qui a donné pouvoir à	M. Evangelos VATZIAS
Mme Judith SHAN	qui a donné pouvoir à	M. Bertrand RUTILY

Monsieur Yann-Maël LARHER a été désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

## RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

### Mme Christine LAVARDE-BOEDA

1. Constatation des provisions de l'exercice 2021 et régularisation des chapitres 925 et 926.  
**Commission des Finances et des Affaires Économiques**
2. Attributions de subventions aux associations et aux établissements publics au titre de l'exercice 2022 - Versement de plusieurs subventions complémentaires pour l'année 2021.  
**Commission des Finances et des Affaires Économiques  
et Commission des Affaires Générales et Sociales**
3. Conventions d'objectifs, de mise à disposition de locaux et/ou d'installations sportives entre la Ville et les associations dont la subvention et/ou les avantages en nature excèdent le seuil des 23 000 euros.  
**Commission des Affaires Générales et Sociales  
et Commission des Finances et des Affaires Économiques**
4. Tarifs d'occupation du domaine public et de diverses redevances (Année 2022).  
**Commission des Finances et des Affaires Économiques  
et Commission des Affaires Générales et Sociales**
5. Communication sur les rapports annuels des délégataires de service public pour l'année 2020
6. Communication sur les rapports d'activité des Syndicats Intercommunaux pour l'année 2020.

### Mme Marie-Laure GODIN

7. Protocole d'engagement entre la Ville et la préfecture des Hauts-de-Seine  
**Commission de l'Urbanisme et des Travaux**
8. Société Publique Locale Val de Seine Aménagement - Rapport des représentants de la Ville au Conseil d'Administration (Année 2020)  
**Commission de l'Urbanisme et des Travaux  
et Commission des Finances et des Affaires Économiques**
9. Société publique locale Seine Ouest Aménagement - Rapport des représentants de la Ville au Conseil d'administration (année 2020)  
**Commission de l'Urbanisme et des Travaux  
et Commission des Finances et des Affaires Économiques**
10. Secteur Paul Bert - Aguesseau - acceptation d'une promesse unilatérale d'achat sur les parcelles cadastrées section AO n°61 et 62, 179 à 183 rue d'Aguesseau et 37 à 39 rue Paul Bert.  
**Commission des Finances et des Affaires Économiques  
et Commission de l'Urbanisme et des Travaux**
11. Personnel communal - Mesures diverses  
**Commission des Affaires Générales et Sociales  
et Commission des Finances et des Affaires Économiques**

12. Détermination des emplois éligibles à la réalisation d'heures supplémentaires et institution de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires

**Commission des Affaires Générales et Sociales  
et Commission des Finances et des Affaires Économiques**

13. Présentation du rapport social unique (RSU) de l'année 2020 de la ville de Boulogne-Billancourt

**Commission des Affaires Générales et Sociales**

14. Modification des modalités d'attribution et de versement de l'indemnité d'administration et de technicité à certains cadres d'emplois de la filière police municipale

**Commission des Affaires Générales et Sociales  
et Commission des Finances et des Affaires Économiques**

15. Protection fonctionnelle du maire

**Commission des Affaires Générales et Sociales  
et Commission des Finances et des Affaires Économiques**

**M. Pascal LOUAP**

16. Approbation de la convention « Ville amie des enfants » entre UNICEF France et la Ville de Boulogne-Billancourt - Adoption du plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse.

**Commission des Affaires Générales et Sociales**

**M. Michel AMAR**

17. Extension de l'usage de « l'interface de programmation d'application (API) particulier » aux données de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF)

**Commission des Affaires Générales et Sociales  
et Commission des Finances et des Affaires Économiques**

**Mme Isaure de BEAUVAL**

18. Actualisation des statuts du Conseil Économique Social et Environnemental Local (CESEL)

**Commission des Affaires Générales et Sociales**

**M. Pierre DENIZIOT**

19. Attribution du Prix Initiative Handicap

**Commission des Affaires Générales et Sociales  
et Commission des Finances et des Affaires Économiques**

20. Attribution d'une subvention à Seine Ouest Habitat et Patrimoine pour l'acquisition d'un immeuble sis 99 avenue Pierre Grenier à Boulogne-Billancourt pour la réalisation de 10 logements locatifs sociaux

**Commission des Finances et des Affaires Économiques**

21. Attribution d'une subvention à Seine Ouest Habitat et Patrimoine pour l'acquisition en VEFA de 20 logements locatifs sociaux sis 75-77 avenue Pierre Grenier à Boulogne-Billancourt

**Commission des Finances et des Affaires Économiques**

22. Attribution d'une subvention à la Régie Immobilière de la Ville de Paris pour la réalisation de 33 logements locatifs sociaux sis 122-128 rue d'Aguesseau à Boulogne-Billancourt

**Commission des Finances et des Affaires Économiques**

23. Approbation de la convention de réservation entre la Ville et Seine Ouest Habitat et Patrimoine pour la réservation de 4 logements, sis 71 bis et ter rue de Bellevue et 182 rue Gallieni à Boulogne-Billancourt

**Commission des Affaires Générales et Sociales**

24. Approbation de la convention de réservation entre la Ville et Seine Ouest Habitat et Patrimoine pour la réservation de 2 logements sis 72-74 rue Thiers à Boulogne-Billancourt.

**Commission des Affaires Générales et Sociales**

25. Convention de mutualisation de moyens entre la Ville et le Centre communal d'action sociale (CCAS)

**Commission des Finances et des Affaires Économiques  
et Commission des Affaires Générales et Sociales**

26. Groupement de commande entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

**Commission des Affaires Générales et Sociales  
et Commission des Finances et des Affaires Économiques**

#### **Mme Elisabeth DE MAISTRE**

27. Partenariat avec la CAF des Hauts-de-Seine - Autorisation donnée au Maire de signer une convention territoriale globale.

**Commission des Finances et des Affaires Économiques  
et Commission des Affaires Générales et Sociales**

28. Partenariat avec la CAF des Hauts-de-Seine - Autorisation donnée au Maire de signer les conventions d'objectifs et de financement.

**Commission des Finances et des Affaires Économiques  
et Commission des Affaires Générales et Sociales**

29. Partenariat avec la CAF des Hauts-de-Seine - Autorisation donnée au Maire pour signer la convention de subvention de fonctionnement relative à l'accueil des enfants en situation de handicap.

**Commission des Finances et des Affaires Économiques  
et Commission des Affaires Générales et Sociales**

#### **Mme Armelle GENDARME**

30. Renouvellement de la convention de partenariat entre la Ville de Boulogne-Billancourt et la société SIGMA ESPORT pour la réalisation d'actions d'initiation et de pédagogie à la pratique du e-sport.

**Commission des Affaires Générales et Sociales  
et Commission des Finances et des Affaires Économiques**

**M. Alain MATHIOUDAKIS**

31. Approbation du contrat "Eau, trame verte et bleue, climat, des plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine 2020-2024"

**Commission des Affaires Générales et Sociales et Commission de l'Urbanisme et des Travaux  
et Commission des Finances et des Affaires Économiques**

**M. Thomas CLEMENT**

32. Dérogation au principe du repos dominical pour l'année 2022

**Commission des Affaires Générales et Sociales  
et Commission des Finances et des Affaires Économiques**

**M. André de BUSSY**

33. Adhésion à l'association de préfiguration de l'Institut Tony Garnier

**Commission des Affaires Générales et Sociales  
et Commission des Finances et des Affaires Économiques**

**M. Nicolas MARGUERAT**

34. Vente du patrimoine privé de la Ville - Vente volontaire aux enchères de la propriété dite « Château de Benais » - Autorisation donnée au Maire pour signer tous actes afférents.

**Commission des Finances et des Affaires Économiques**

**M. Alain MATHIOUDAKIS**

35. Vœu demandant à la Maire de Paris l'abandon de la fermeture définitive de la route de Sèvres à Neuilly, et l'engagement d'une véritable concertation sur les aménagements du Bois de Boulogne.

**Mme Christine LAVARDE-BOEDA**

36. Vœu demandant l'annulation, dans le PLF 2022, du mécanisme de transfert des deux-tiers de la dynamique de CFE des EPT à la MGP

**Mme Pauline RAPILLY-FERNIOT**

37. Vœu du groupe Écologiste et Solidaire pour la création d'un groupe de travail sur la pollution numérique.

**APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021**

En l'absence de commentaires, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

### 1. Constatation des provisions de l'exercice 2021 et régularisation des chapitres 925 et 926.

Article 1 : la dotation de provision pour dépréciation d'actifs circulants de 177 346 euros est approuvée. Les crédits correspondants sont au budget, aux chapitres 926 et 946 du budget principal.

Article 2 : la reprise de provision pour risques et charges de 204 919 euros est approuvée. La dotation de provision pour risques et charges de 715 187 euros est approuvée. Les crédits correspondants sont au budget, aux chapitres 926 et 946 du budget principal.

Article 3 : la provision pour Compte Épargne Temps est valorisée à 555 500 € au titre de l'année 2021. Les crédits correspondants sont au budget, aux chapitres 926 et 946 du budget principal.

Article 4 : la maquette de DM3 du budget principal est approuvée.

*La délibération n° 1 est adoptée à la majorité, le groupe « Avec vous, pour Boulogne-Billancourt » votant contre, le groupe « Écologistes et Solidaires » ainsi que la liste « Boulogne-Billancourt en marche » s'abstenant.*

### Présidence de Monsieur Michel AMAR

### 2. Attributions de subventions aux associations et aux établissements publics au titre de l'exercice 2022 - Versement de plusieurs subventions complémentaires pour l'année 2021.

Article 1<sup>er</sup> : Les subventions suivantes sont attribuées, au titre de l'année 2022, aux associations ci-après désignées :

#### Actions de cohésion territoriale

935	Accueil aux Familles et Insertion (A.F.I.)	17 000 €
935	Centre Boulonnais d'Initiative Jeunesse (C.E.B.I.J.E.)	30 000 €
935	Aquitaine Forum	805 €
935	Association Nationale des Femmes Africaines (A.N.F.A.)	1 200 €
935	Association de Solidarité internationale et de l'Intégration (A.S.I.)	2 100 €
935	Boulogne-Billancourt Convivialité	1 200 €
935	Défi Famille – Les Pâtes au beurre	1 500 €
935	Groupe d'Études et de Recherches de Méthodes Actives d'Éducation (G.E.R.M.A.E.)	3 300 €
<b>Total Actions de cohésion territoriale</b>		<b>57 105 €</b>

#### Administration Générale

936	Office de Tourisme	200 250 €
<b>Total Administration Générale</b>		<b>200 250 €</b>

## Anciens Combattants

930	Amicale des anciens combattants de la 2ème DB	680 €
930	Comité d'entente des anciens combattants et victimes de Guerre	1 200 €
930	F.N.A.C.A. - Comité de Boulogne	800 €
930	Médaillés militaires - 189ème section	300 €
930	Société d'entraide des membres de la légion d'honneur - Comité de Boulogne	310 €
930	Souvenir français - Comité de Boulogne-Billancourt	2 000 €
930	Union nationale des combattants (U.N.C.) - 28ème section de Boulogne	650 €
930	Union Nationale des Parachutistes du Sud des Hauts-de-Seine (U.N.P. - 92 Sud)	200 €
	<b>Total Anciens Combattants</b>	<b>6 140 €</b>

## Culture

	<b>Académie Philippe Jaroussky</b>	
933	<i>Subvention de fonctionnement</i>	7 500 €
903	<i>Subvention d'investissement</i>	5 000 €
933	<b>Centre Ludique de Boulogne-Billancourt</b>	<b>68 575 €</b>
	<b>Centre Communautaire Israélite de Boulogne-Billancourt (C.C.I.B.B)</b>	
930	<i>Subvention de fonctionnement</i>	5 130 €
900	<i>Subvention d'investissement</i>	50 000 €
933	<b>Forum Universitaire</b>	<b>25 500 €</b>
	<b>Les Amis de Notre-Dame de Boulogne</b>	
930	<i>Subvention de fonctionnement</i>	5 000 €
900	<i>Subvention d'investissement</i>	60 000 €
933	Ametis	900 €
933	Amis de la bibliothèque Marmottan	900 €
933	Amis des nouvelles orgues de Notre-Dame de Boulogne-Billancourt	1 000 €
	<b>Amis du Musée Albert Kahn</b>	
933	<i>Subvention de fonctionnement</i>	6 000 €
903	<i>Subvention d'investissement</i>	2 000 €
933	Amis du musée des années 30 (Société historique et artistique)	3 600 €
933	Amitié Information	1 000 €
933	Anciens Travailleurs Renault de l'Ile Seguin (A.T.R.I.S.)	1 000 €
933	Ars Mobilis	1 900 €
930	Association Culturelle Juive de Boulogne-Billancourt (A.C.J.B.B.)	10 000 €
933	Association de Minéralogie et Paléontologie - Le Lutétien	250 €
933	Association philatélique de Boulogne-Billancourt	800 €
930	Aumônerie de l'enseignement public de Boulogne	5 130 €
933	Boulogne Harmonie	12 400 €
933	Bridge et Loisirs	300 €
	<b>Carré sur Seine</b>	
933	<i>Subvention de fonctionnement</i>	5 000 €
903	<i>Subvention d'investissement</i>	2 000 €
933	Centre de Création Chorégraphique et Enseignement Artistique (C.C.C.E.A) – <i>Subvention d'Investissement</i>	3 000 €
933	Cercle Celtique Kornog War Raog	600 €
933	Chœur d'Artichaut	2 150 €
	<b>Club des brodeuses de Boulogne</b>	

933	<i>Subvention de fonctionnement</i>	400 €
903	<i>Subvention d'investissement</i>	600 €
933	Compagnie Jayann'Act	1 000 €
	Culture et Bibliothèque Pour Tous - section de Boulogne Gallieni	
933	<i>Subvention de fonctionnement</i>	5 000 €
903	<i>Subvention d'investissement</i>	750 €
933	Culture et Bibliothèques Pour Tous - bibliothèque du Forum	3 650 €
933	Danse en chantier	900 €
	Dia danse	
933	<i>Subvention de fonctionnement</i>	3 800 €
903	<i>Subvention d'investissement</i>	2 000 €
	École des arts de la piste - Cirque Nomade	
923	<i>Subvention de fonctionnement</i>	18 100 €
903	<i>Subvention d'investissement</i>	4 000 €
933	Erda Accentus	15 000 €
933	Groupe d'Expression Culturelle Brésilienne (Cie Claudio Basilio)	1 000 €
933	Indy Eye Prod	1 000 €
933	La Lupinelle	2 500 €
933	Les Savoirs échangés	1 800 €
903	Maîtrise des Hauts-de-Seine – <i>Subvention d'investissement</i>	22 000 €
933	Mémoire et Traditions des Juifs d'Algérie - Morial	3 350 €
933	Miel de Lune	900 €
933	Model Kit Static Boulonnais	1 400 €
933	Révélateur	5 000 €
933	Sarastro	1 000 €
933	Société des Beaux-Arts de Boulogne-Billancourt	2 250 €
933	Théâtre du Tilleul	4 600 €
	Théâtre In Love	
933	<i>Subvention de fonctionnement</i>	500 €
903	<i>Subvention d'investissement</i>	500 €

**Total Culture** **389 635 €**

### **Développement durable**

937	Coopterre	1 500 €
-----	-----------	---------

**Total Développement durable** **1 500 €**

### **Éducation**

932	Jardin de Solférino	20 306 €
932	Maison de l'Enfant	26 838 €
932	Union pour l'Éducation Populaire (enseignement privé)	31 250 €
933	Philotechnique	25 000 €
932	Association Départementale des Pupilles de l'enseignement public des Hauts-de-Seine	450 €
932	Association PEEP BB	2 700 €
932	Boulogne Informatique Club	950 €



932	Éducation-Motivation Parents	1 100 €
932	Éveil Japon	900 €
932	Foyer socioéducatif du collège Jean Renoir	1 715 €
932	Foyer socioéducatif du collège Paul Landowski	900 €
932	Lire et Faire Lire dans les Hauts de Seine	500 €
932	Service d'Accompagnement et d'Information pour la Scolarisation des élèves handicapés (S.A.I.S. 92)	1 350 €
932	Union des Conseils locaux FCPE de Boulogne-Billancourt	2 400 €
932	Union Nationale des associations autonomes des Parents d'Élèves de Boulogne-Billancourt	725 €
<b>Total Éducation</b>		<b>117 084 €</b>

### Espaces publics et Commerces

936	Association des Commerçants des Marchés de Boulogne (A.C.M.B.B) - Taxe additive	64 000 €
936	Union des Commerçants et Artisans de Boulogne-Billancourt (U.C.A.B.B)	14 725 €
936	Les créateurs de Boulogne	2 000 €
<b>Total Espaces publics et Commerces</b>		<b>80 725 €</b>

### Handicap

934	UNAPEI (fusion avec Les Papillons Blancs des Rives de Seine)	7 250 €
934	Association des Donneurs de Voix - Bibliothèque sonore de Boulogne-Billancourt	1 300 €
934	Comité départemental Handisports des Hauts-de-Seine	1 000 €
934	France Alzheimer	900 €
934	Handidanse - Handi'art	2 700 €
934	La nuit du Handicap	2 000 €
934	Les Auxiliaires des Aveugles	300 €
934	Autistes sans Frontières 92 - Les premières classes	1 900 €
934	Luciole 92	1 500 €
934	Terre d'Arcs en Ciel	2 300 €
934	Union Nationale des Amis et Familles de Personnes Malades psychiques (U.N.A.F.A.M. 92)	900 €
934	Habitat et Humanisme	20 000 €
934	VACANDI	700 €
<b>Total Handicap</b>		<b>42 750 €</b>

### Jeunesse

933	Centre d'Animation de Boulogne (C.A.B.)	20 188 €
933	Beth Loubavitch de Boulogne	14 725 €
	Centre nautique des scouts marins de Boulogne	
933	Subvention de fonctionnement	5 000 €
903	Subvention d'investissement	4 000 €
933	Comité 92 UNICEF France	855 €
	Éclaireuses Éclaireurs de France - Groupe de Boulogne (LAPEROUSE)	
933	Subvention de fonctionnement	5 000 €
903	Subvention d'investissement	1 000 €

933	Éclaireuses Éclaireurs Israélites de France	4 500 €
	Éclaireuses Éclaireurs Unionistes de France - Groupe de Boulogne	
933	<i>Subvention de fonctionnement</i>	2 000 €
903	<i>Subvention d'investissement</i>	2 500 €
	Groupe EDLC -les Enfants de la comédie - École de spectacle Karin Catala	
933	<i>Subvention de fonctionnement</i>	10 450 €
903	<i>Subvention d'investissement</i>	1 000 €
933	Les Artistes en Herbe	4 510 €
	L'outil en mains de Boulogne 92	
933	<i>Subvention de fonctionnement</i>	5 500 €
903	<i>Subvention d'investissement</i>	860 €
	Scouts et guides de France - Groupe de Boulogne	
933	<i>Subvention de fonctionnement</i>	6 000 €
903	<i>Subvention d'investissement</i>	2 000 €
903	Scouts et Guides d'Europe - <i>Subvention d'investissement</i>	4 000 €
	Scouts unitaires de France - Groupe de Boulogne	
933	<i>Subvention de fonctionnement</i>	8 000 €
903	<i>Subvention d'investissement</i>	2 100 €
	<b>Total Jeunesse</b>	<b>104 188 €</b>

### Logement

935	Association Départementale d'Information sur le Logement (A.D.I.L.92)	20 000 €
935	Amicale des locataires HLM du square de l'Avre et des Moulineaux	2 080 €
935	Association des Locataires des Immeubles Pont de Sèvres (A.L.I.P.S.)	500 €
935	Groupement locataires de Boulogne-Billancourt	1 710 €
935	Un logement pour tous	1 625 €
	<b>Total Logement</b>	<b>25 915 €</b>

### Maison du Droit

935	Association Tutélaire de Boulogne-Billancourt (A.T.B.B.)	15 000 €
	<b>Total Maison du droit</b>	<b>15 000 €</b>

### Petite Enfance

934	<b>Bambolino</b>	<b>16 750 €</b>
	<b>Boules et Billes</b>	
934	<i>Subvention de fonctionnement</i>	15 000 €
904	<i>Subvention d'investissement</i>	5 000 €
934	<b>Les Petites Têtes de l'Art</b>	<b>16 250 €</b>
934	Aide-moi à faire seul	20 000 €
934	Enfance majuscule	2 500 €
934	Maison des Familles du 92	22 500 €
934	SOS Urgence Garde d'Enfants	300 €
	<b>Total Petite Enfance</b>	<b>98 300 €</b>

## Prévention et sécurité

931	Association d'Aides aux Victimes d'Infractions Pénales (A.D.A.V.I.P. 92)	2 705 €
931	Association Départementale de Protection Civile des Hauts-de-Seine	2 705 €
931	Comité départemental de la prévention routière des Hauts-de-Seine	450 €
<b>Total Prévention et Sécurité</b>		<b>5 860 €</b>

## Ressources humaines

<b>Comité des Œuvres Sociales (C.O.S.)</b>		
930	<i>Subvention de fonctionnement</i>	240 874 €
900	<i>Subvention d'investissement</i>	30 000 €
<b>Total Ressources humaines</b>		<b>270 874 €</b>

## Santé

934	<b>Maison médicale de garde – Amicale des Médecins de Boulogne-Billancourt (A.M.B.B.)</b>	<b>16 500 €</b>
934	Action Leucémies	1 750 €
934	Amicale des Professionnels de Santé de Boulogne-Billancourt (A.P.S.B.B.)	5 000 €
934	Amicale des Médecins de Boulogne-Billancourt (A.M.B.B.) Espoir Hope Elikia : vaincre la drépanocytose	270 €
934	<i>Subvention de fonctionnement</i>	1 000 €
904	<i>Subvention d'investissement</i>	1 000 €
934	Oppelia Le Trait d'Union	11 400 €
934	SOS Préma	2 000 €
934	Tournesol - Artistes à l'hôpital	1 280 €
934	Visite des Malades dans les Établissements Hospitaliers des Hauts-de-Seine (V.M.E.H.)	2 000 €
934	VISITATIO	10 000 €
<b>Total Santé</b>		<b>52 200 €</b>

## Séniors

934	Bien Vieillir à Boulogne	8 900 €
<b>Total Séniors</b>		<b>8 900 €</b>

## Solidarité

934	Aurore	8 550 €
934	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (C.I.D.F.F. Clamart.)	23 750 €
936	Seine Ouest Entreprise et Emploi - Comme à la maison	24 500 €
934	Bénénova	4 000 €
934	Centre pour l'emploi et l'action sociale (C.E.A.S. 92)	570 €
934	Croix-Rouge française - Délégation locale de Boulogne	18 000 €

934	Entraide du Figuier	13 540 €
934	Entraide Familiale de Boulogne	11 400 €
934	Les Petits Frères des Pauvres	4 060 €
934	Les Restaurants du Cœur - Les relais du cœur du 92	2 500 €
934	Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme (L.I.C.R.A)	5 000 €
934	Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte	1 900 €
934	Ozanam	5 000 €
934	Secours Catholique	5 700 €
934	Secours Populaire Français – Comité de Boulogne Billancourt	7 600 €
934	SOS Amitié Ile-de-France	1 500 €

**Total Solidarité** 137 570 €

### Sports

#### **A.C.B.B.**

933	<i>Subvention de fonctionnement</i>	1 159 000 €
903	<i>Subvention d'investissement</i>	150 000 €
933	Stade Français	7 500 €
933	Tennis Club de Boulogne-Billancourt (T.C.B.B)	28 625 €
933	Val de Seine Basket	40 000 €
<b>Voiles de Seine</b>		
933	<i>Subvention de fonctionnement</i>	5 000 €
903	<i>Subvention d'investissement</i>	20 000 €
933	Agrippine	1 000 €
933	Association Sportive du collège Jean Renoir	1 900 €
933	Association Sportive du lycée Etienne Jules Marey	500 €
933	Association Sportive du Nouveau Lycée de Boulogne	500 €
Association de l'Ouest Parisien Qwan Ki Do (A.O.P.Q.K.D.)		
933	<i>Subvention de fonctionnement</i>	500 €
903	<i>Subvention d'investissement</i>	700 €
933	Boulogne Aïkido Club	2 200 €
933	Boulogne-Billancourt Natation	2 000 €
933	Boulogne Club Best Golf	1 000 €
933	Club olympique de Billancourt (C.O.B.)	4 800 €
933Comité départemental des médaillés de la jeunesse et des sports du 92 (C.D.M.J.S. 92)		300 €
933	Cyclo Club de Boulogne-Billancourt (C.C.B.B.)	300 €
933	École de glace de la patinoire de Boulogne	9 500 €
933	Golf'lib, Le Golf en Liberté	1 000 €
933	Karaté Club de Boulogne	14 000 €
933	Les Scubabous - Club de plongée de Boulogne-Billancourt	20 000 €
933	Paris Euskal Pilota	2 000 €
933	Poings de départ	4 500 €
933	Voltigeurs de Billancourt	4 000 €

**Total Sports** 1 480 825 €

## Vie des Quartiers

935	Félin pour l'autre 92 Boulogne Happy Seine	3 000 €
935	Subvention de fonctionnement	7 500 €
905	Subvention d'investissement	2 000 €
<b>Total Vie des Quartiers</b>		<b>12 500 €</b>

Article 2 : Le Maire est autorisé à procéder au versement de ces subventions, dès le mois de janvier 2022, dans la limite des autorisations budgétaires, approuvées par le Conseil Municipal, à l'occasion de la présente séance, jusqu'à l'adoption du vote du BP 2022.

Article 3 : Lorsque les subventions énumérées à l'article 1 sont versées de manière fractionnée, le dernier mandatement est subordonné à la présentation, par l'association, de l'ensemble des pièces prévues au dossier annuel de demande de subvention.

Article 4 : La subvention suivante est attribuée, au titre d'une avance pour l'année 2022, au Centre Communal d'Action Sociale :

925	Centre communal d'action sociale	350 000 €
-----	----------------------------------	-----------

Article 5 : Les dépenses concernées par les articles 1, 2, 3 et 4 de la présente délibération seront inscrites au Budget Primitif 2022.

Article 6 : Les subventions suivantes sont attribuées, au titre de l'année 2021, aux associations ci-après désignées :

Chapitre	Associations	Montant
933	Amitié Information	2 000 €
933	As'Tria (Association du Triangle)	4 500 €
933	Bridge et Loisirs	2 000 €
933	Compagnie Jayann'act	1 000 €
903	Culture et Bibliothèques pour tous – Bibliothèque Galliéni	2 000 €
933	Danse en Chantier	1 000 €
933	Dia Danse	2 000 €
933	Groupe d'Expression Culturelle Brésilienne (Cie Claudio Basilio)	2 000 €
933	Théâtre du Tilleul	1 000 €
933	Théâtre in Love	1 000 €
934	Comité Départemental Handisport des Hauts-de-Seine (CDH 92)	9 000 €

*La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.*

**3. Conventions d'objectifs, de mise à disposition de locaux et/ou d'installations sportives entre la Ville et les associations dont la subvention et/ou les avantages en nature excèdent le seuil des 23 000 euros.**

Article 1 : les projets de conventions, annexés à la présente délibération, à passer entre la Ville et les associations suivantes, sont approuvés :

<b>Associations</b>	<b>Conventions de mise à disposition de locaux et/ou d'installations sportives</b>
Comité des Oeuvres Sociales (C.O.S.)	X
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles Hauts-de-Seine / Sud (C.I.D.F.F. 92/Sud)	X
Entraide Familiale de Boulogne	X
Secours Populaire Français - Comité de Boulogne-Billancourt	X
Seine Ouest Entreprise et Emploi - Comme à la Maison	X
Crèche Le Cheval à Bascule	X
Aide-moi à Faire Seul	X
Maison des Familles du 92	
Académie Musicale Philippe Jaroussky	
Association Culturelle Juive de Boulogne Billancourt (A.C.J.B.B)	
Association de Géologie, Minéralogie et Paléontologie - Le Lutétien	X
Bridge et Loisirs	X
Culture et Bibliothèques Pour Tous - Bibliothèque Galliéni	X
Dia Danse	X
Ecole des Arts de la Piste - Cirque Nomade	X
Philotechnique	X
Boulogne Informatique Club	X
Eclaireuses Eclaireurs de France - Groupe Lapérouse Boulogne-Billancourt	X
Les Artistes en Herbe (A.E.H.)	X
Groupe EDLC - École de spectacle Karin Catala	X
Scouts et Guides de France - Groupe de Boulogne	X
Scouts Unitaires de France - Groupe de Boulogne	X
Tennis Club de Boulogne-Billancourt (T.C.B.B.)	X
Val de Seine Basket (V.S.B.)	X
Agrippine	X
Boulogne-Billancourt Natation	X
Karaté Club de Boulogne	X
Stade Français	
Poings de Départ	X
Voltigeurs de Billancourt (V.B.)	X
Accueil aux Familles et Insertion (A.F.I.)	X
Centre Boulonnais d'Initiatives Jeunesse (C.E.B.I.J.E.)	X

Agence Départementale d'Information sur le Logement des Hauts-de-Seine (A.D.I.L. 92)	X
Association Tutélaire de Boulogne-Billancourt (A.T.B.B.)	X
Association des Nouveaux Retraités et Assimilés de Boulogne-Billancourt (ANRABB)	X
Bien Vieillir à Boulogne	X
Centre communautaire israélite de Boulogne-Billancourt (C.C.I.B.B.) – convention d'investissement	
Les Amis de Notre-Dame de Boulogne – convention d'investissement	

Article 2 : les projets de conventions de mise à disposition de locaux à passer avec les associations concernées sont approuvés.

Article 3 : les projets de conventions de mise à disposition d'installations sportives à passer avec les associations concernées sont approuvés.

Article 4 : le Maire est autorisé à signer les conventions d'objectifs, les deux conventions d'investissements, les conventions de mise à disposition de locaux et les conventions de mise à disposition d'installations sportives ainsi que leurs avenants éventuels.

*La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.*

#### **4. Tarifs d'occupation du domaine public et de diverses redevances (Année 2022).**

Article 1<sup>er</sup> : À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les tarifs d'occupation du domaine public et de diverses redevances sont actualisés conformément au document annexé à la présente délibération.

Article 2 : Le Maire est chargé de signer les autorisations de mise à disposition occasionnelles des salles de réunion, de réception, de spectacle et de tous locaux situés dans les équipements municipaux.

Article 3 : Les recettes seront constatées aux différents chapitres des budgets de l'exercice 2022.

*La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.*

#### **5. Communication sur les rapports annuels des délégataires de service public pour l'année 2020**

Article unique : Le conseil municipal prend acte des rapports produits par les délégataires de service public pour l'année 2020.

#### **6. Communication sur les rapports d'activité des Syndicats Intercommunaux pour l'année 2020.**

Article unique : Il est pris acte de la communication des rapports d'activités du SIGEIF, du SIPPAREC et du SIFUREP pour l'année 2020.

## **7. Protocole d'engagement entre la Ville et la préfecture des Hauts-de-Seine**

Article 1<sup>er</sup> : le Maire est autorisé à signer le protocole entre la Ville et la Préfecture des Hauts-de-Seine annexé à la présente délibération.

*La délibération n° 7 est adoptée à la majorité, les groupes « Avec vous, pour Boulogne-Billancourt » et « Écologistes et Solidaires » votant contre.*

## **8. Société Publique Locale Val de Seine Aménagement - Rapport des représentants de la Ville au Conseil d'Administration (Année 2020)**

Article unique : le rapport des représentants de la Ville au conseil d'administration de la SPL Val de Seine Aménagement pour l'année 2020 est approuvé.

*La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité, les groupes « Avec vous, pour Boulogne-Billancourt » et « Écologistes et Solidaires » s'abstenant.*

## **9. Société publique locale Seine Ouest Aménagement - Rapport des représentants de la Ville au Conseil d'administration (année 2020)**

Article unique : Le rapport des représentants de la Ville au conseil d'administration de la SPL Val de Seine Aménagement pour l'exercice 2020 est approuvé.

*La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité, les groupes « Avec vous, pour Boulogne-Billancourt » et « Écologistes et Solidaires » s'abstenant.*

## **10. Secteur Paul Bert - Aguesseau - acceptation d'une promesse unilatérale d'achat sur les parcelles cadastrées section AO n°61 et 62, 179 à 183 rue d'Aguesseau et 37 à 39 rue Paul Bert.**

Article 1 : le Maire est autorisé à accepter, avant le 15 avril 2022 au plus tard, une promesse d'achat avec la société WOODEUM, ou toute personne morale qu'elle viendrait à se substituer et qui serait contrôlée par celle-ci majoritairement, pour les parcelles sises à Boulogne-Billancourt cadastrées section AO n°61 et n°62, d'une contenance cadastrale respective de 1 313 m<sup>2</sup> et 297 m<sup>2</sup> au prix de DOUZE MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE TROIS CENT CINQUANTE EUROS HT HC (12.376.350,00 € HT HC) après minoration foncière imputable sur l'amende SRU de TROIS MILLIONS CENT VINGT TROIS MILLE SIX CENT CINQUANTE EUROS HT HC (3 123 650 € HT HC).

Ladite promesse devra imposer la revente en VEFA à la SEM SOHP de tous les logements locatifs aidés d'une SDP d'environ 1.269 m<sup>2</sup> représentant au moins 30% de la SDP totale du projet, à un prix minoré de 3 123 650 € HT HC correspondant à l'intégralité de la minoration du prix du foncier consentie par la Ville à WOODEUM.

La promesse sera assortie de conditions suspensives telles que figurant dans le projet ci-annexé et, notamment, sous la condition liée à l'obtention de toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation du programme immobilier, purgées de tout recours.

Le terme de la promesse sera fixé au plus tard au 31 décembre 2022 avec prorogation éventuelle au plus tard au 31 mars 2023.



Article 2 : la minoration foncière de 3 123 650 € HT HC sera imputée sur l'amende SRU payable en 2023 au titre de l'année 2021.

Article 3 : l'intégralité des frais de quelque nature que ce soit afférents aux articles ci-dessus sera supportée par la société WOODÉUM.

Article 4 : le Maire est autorisé à régulariser et, définir les termes, de tous actes afférents.

*La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.*

## **11. Personnel communal - Mesures diverses**

Article 1 : le Conseil municipal approuve les modifications du tableau des effectifs dont le détail est joint en annexe 1 et autorise le maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes afférents à la mise en œuvre de cette décision.

Article 2 : le maire ou son représentant est autorisé à signer les contrats suivants dans les conditions fixées par la loi du 26 janvier 1984 susvisée aux articles 3-3 2°, 3-3 alinéas 8 et 9, 3-4 II et 3-5 :

Intitulé du poste	Durée maximum	Rémunération définie par référence aux cadres d'emplois suivants
Responsable du service spectacle vivant - Carré Belle Feuille	3 ans  (ou indéterminée si le candidat bénéficie déjà de cette disposition voire est susceptible d'en bénéficier)	Attachés territoriaux
Chargé de mission rattaché au cabinet du Maire	3 ans  (ou indéterminée si le candidat bénéficie déjà de cette disposition voire est susceptible d'en bénéficier)	Attachés territoriaux
Juriste	3 ans  (ou indéterminée si le candidat bénéficie déjà de cette disposition voire est susceptible d'en bénéficier)	Attachés territoriaux
Chargé de préparation budgétaire	3 ans  (ou indéterminée si le candidat bénéficie déjà de cette disposition voire est susceptible d'en bénéficier)	Attachés territoriaux
Chargé des relations publiques	3 ans  (ou indéterminée si le candidat bénéficie déjà de cette disposition voire est susceptible d'en bénéficier)	Attachés territoriaux

Article 3 : Le maire ou son représentant est autorisé à signer la mise à disposition d'un fonctionnaire titulaire du

grade d'attaché territorial relevant de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest auprès de la commune de Boulogne-Billancourt pour assurer, à hauteur de 50 % de son temps de travail et pendant une durée d'un mois à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021, l'accompagnement des services de la ville dans le cadre de la prochaine ouverture de la « Maison de la Planète », conformément au point 3 du rapport et au modèle de convention joint en annexe 2.

**Article 4 :** le Conseil municipal approuve les modifications suivantes apportées à la liste des emplois ou fonctions pour lesquels un logement peut être concédé par NAS ou mis à disposition par COP avec astreinte et autorise le maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes afférents à la mise en œuvre de cette décision :

Emploi/fonction logement mis à disposition par Nécessité Absolue de Service	N° rue	Adresse	Type	Surface habitable
Chargé de mission qualité, contrôle et suivi des DSP	1 ter	Lazare Hoche (rue)	4 5	103,89
Emploi/fonction retrait de logement mis à disposition par Nécessité Absolue de Service	N° rue	Adresse	Type	Surface habitable
Gardien Élémentaire Saint-Denis	31	Saint-Denis (rue)	2	57,16
Emploi/fonction logement mis à disposition par convention d'occupation précaire avec astreintes	N° rue	Adresse	Type	Surface habitable
Permanence sécurité	174	Billancourt (rue de)	4	98,21
Emploi/fonction retrait de logement mis à disposition par convention d'occupation précaire avec astreintes	N° rue	Adresse	Type	Surface habitable
Directeur des Systèmes d'Information	174	Billancourt (rue de)	4	98,21
Chargé de mission qualité, contrôle et suivi des DSP	1 ter	Lazare Hoche (rue)	4-5	103,89

**Article 5 :** les recettes et dépenses correspondantes seront inscrites aux différents chapitres du budget des années considérées.

*La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.*

## **12. Détermination des emplois éligibles à la réalisation d'heures supplémentaires et institution de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires**

**Article 1 :** Le Conseil municipal prend acte de la possibilité pour les agents titulaires et contractuels de droit public de catégorie B et C occupant les emplois énumérés dans le document figurant en annexe 1 de la présente délibération, d'effectuer des heures supplémentaires, dans la limite d'un contingent de 25 heures par mois ou de 20 heures par mois pour certains cadres d'emplois de la filière médico-sociale, en raison des nécessités de service et à la demande des chefs de service.

Les agents exerçant leurs fonctions à temps partiel (à l'exclusion des temps partiels thérapeutiques et des postes aménagés) pourront effectuer des heures supplémentaires mais de manière ponctuelle.

**Article 2 :** Sans préjudice des délibérations spécifiques déjà adoptées par l'organe délibérant (notamment les délibérations n° 17 du 21 février 2019 et n° 12 du 18 mars 2021), le Conseil municipal autorise le dépassement du contingent mensuel d'heures supplémentaires mentionné à l'article 1, pour l'ensemble des agents dont les emplois sont cités en annexe 1 à l'occasion de circonstances exceptionnelles telles que celles mentionnées en annexe 2 et pour les agents exerçant les fonctions précisées dans la même annexe.

**Article 3 :** Le Conseil municipal approuve l'instauration d'une indemnité horaire pour travaux supplémentaires en faveur des agents susceptibles de la percevoir dès lors que le travail supplémentaire réalisé n'a pas fait l'objet d'une

compensation sous la forme d'un repos compensateur.

Les modalités d'octroi et de calcul de cette indemnité sont celles définies par la réglementation en vigueur.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront inscrites aux différents chapitres du budget des années considérées.

Article 5 : La présente délibération entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

A l'exception des délibérations n° 17 du 21 février 2019 et n° 12 du 18 mars 2021, les délibérations antérieures comportant des dispositions autorisant la réalisation d'heures supplémentaires par les agents municipaux ou relatives à la fixation d'un contingent annuel des indemnités horaires pour travaux supplémentaires et des dérogations exceptionnelles audit contingent sont abrogées à compter de la date indiquée à l'alinéa précédent.

*La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.*

### **13. Présentation du rapport social unique (RSU) de l'année 2020 de la ville de Boulogne-Billancourt**

Article unique : le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport social unique de la ville de Boulogne-Billancourt portant sur l'année 2020 et de l'avis favorable émis par le Comité technique lors de sa réunion du 28 septembre 2021.

*La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.*

### **14. Modification des modalités d'attribution et de versement de l'indemnité d'administration et de technicité à certains cadres d'emplois de la filière police municipale**

Article 1 : Le Conseil municipal approuve les nouvelles règles, précisées ci-après, relatives aux modalités d'attribution et de versement de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) aux agents relevant de certains cadres d'emplois de la filière police municipale.

#### **1- Champ d'application**

Sont concernés les fonctionnaires titulaires et stagiaires, à temps complet, à temps non complet ou à temps partiel sur les cadres d'emplois suivants :

- Chef de service de police municipale (indice brut inférieur à 380)
- Brigadier-chef principal
- Gardien brigadier.

#### **2- Crédit global**

Le crédit global est l'enveloppe budgétaire annuelle de l'IAT par grade. Il est calculé selon un coefficient multiplicateur dont le maximum est fixé réglementairement à 8.

$\text{Crédit global annuel} = \text{Montant de référence annuel par grade} \times \text{Coefficient} \times \text{Effectifs par grade}$
--

Il est affecté un coefficient multiplicateur de 8 à tous les grades éligibles de la filière police municipale pour la détermination du crédit global.

### Montant de référence et crédit global

Grade	Montant de référence annuel (au 01/11/2021)	Coefficient
Chef de service de police municipale (<380)	595,77 €	8
Brigadier-chef principal	495,93 €	8
Gardien brigadier	475,31 €	8

### 3- Versement de l'indemnité d'administration et de technicité individuel en deux parts

L'IAT est versée selon la manière de servir de chaque agent par l'application d'un coefficient individualisé

IAT annuel par agent = Montant de référence annuel du grade de l'agent X Coefficient individuel

IAT mensuel par agent = Montant de référence annuel du grade de l'agent X Coefficient individuel/12

De façon identique aux agents des autres filières de la Collectivité, la manière de servir des agents de la police municipale est évaluée selon :

- la réalisation des objectifs de l'année écoulée,
- le respect des devoirs et responsabilités de l'agent public,
- la démonstration de qualités relationnelles et personnelles.

Le niveau des attendus sur la manière de servir s'appréciant différemment en fonction des missions exercées par chaque agent (encadrement, autonomie, contact avec les usagers, ...), un coefficient maximum ainsi qu'un coefficient minimum pour chaque niveau de fonction au sein des grades éligibles a été défini.

### Coefficients minimum et maximum

Grade	Fonction	Montant de référence annuel (au 01/11/2021)	Coefficient minimum (part fixe)	Coefficient maximum (part fixe + part variable)
Chef de service de police municipale (<380)	Chef de service de police municipale	595,77 €	7,328	8
Brigadier-chef principal	Responsable d'unité ou de brigade	495,93 €	7,435	8
Brigadier-chef principal	Agent de police municipale	495,93 €	6,705	7,27

Brigadier-chef principal	Agent d'accueil de police municipale	495,93 €	4,605	5,17
Gardien brigadier	Responsable d'unité ou de brigade	475,31 €	7,411	8
Gardien brigadier	Agent de police municipale	475,31 €	6,991	7,58
Gardien brigadier	Agent d'accueil de police municipale	475,31 €	4,801	5,39

L'IAT est désormais divisée en deux parts.

Les anciennes parts 1 et 2 sont fusionnées dans une part fixe revalorisée de 120 euros bruts annuels pris sur l'ancienne part variable pour les agents de catégorie C et d'un taux d'IAT réévalué (sur ce dernier point hors agent d'accueil).

La part fixe de l'IAT versée annuellement à chaque agent correspondra au montant de référence annuel affecté du coefficient minimum. Elle sera complétée par une part variable versée à l'issue de la campagne d'entretiens professionnels dont le montant maximum sera le suivant:

- 280 euros bruts pour les agents de catégorie C bénéficiant du coefficient maximum,
- 400 euros bruts pour les agents de catégorie B bénéficiant du coefficient maximum.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront inscrites aux différents chapitres du budget des années considérées.

Article 3 : Les dispositions de la présente délibération prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> février 2022.

Les délibérations antérieures comportant des dispositions relatives à la fixation et à l'attribution de l'indemnité d'administration et de technicité aux agents relevant des cadres d'emplois de la filière police municipale mentionnés à l'article 1 sont abrogées à compter de la date indiquée à l'alinéa précédent.

Les autres délibérations portant sur les primes et indemnités accordées aux agents de la filière police municipale demeurent inchangées.

*La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.*

## **15. Protection fonctionnelle du maire**

Article 1<sup>er</sup> : la protection fonctionnelle est accordée à Pierre-Christophe BAGUET, en sa qualité de Maire, dans l'affaire qui l'oppose à l'auteur ou les auteurs des propos litigieux.

Article 2 : la Ville prendra en charge les frais de procédures et notamment les honoraires d'avocats et d'huissiers nécessaires à la protection du Maire. Les factures afférentes sont établies au nom de la commune et leur montant imputé au chapitre 920 du budget.

Article 3 : les crédits correspondants seront prévus au chapitre du budget de l'exercice en cours.

*La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité, le groupe « Écologistes et Solidaires » s'abstenant.*

## **16. Approbation de la convention « Ville amie des enfants » entre UNICEF France et la Ville de Boulogne-Billancourt - Adoption du plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse.**

Article 1 : approuve et adopte la convention « ville amie des enfants » et le plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse.

Article 2 : autorise monsieur le Maire à signer la convention « Ville amie des enfants » entre UNICEF France et la Ville de Boulogne-Billancourt, ainsi que tout acte afférent, et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

*La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.*

## **17. Extension de l'usage de « l'interface de programmation d'application (API) particulier » aux données de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF)**

Article 1<sup>er</sup> : Le conseil municipal autorise le Maire à demander l'agrément de la DINUM pour la transmission des données fiscales issues de la CAF via le module API Particulier, en vue de simplifier les démarches pour les familles, avec l'accord explicite des celles-ci.

Article 2 : Les conditions d'utilisation du module API Particulier, ci-annexées, sont approuvées.

*La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.*

## **18. Actualisation des statuts du Conseil Économique Social et Environnemental Local (CESEL)**

Article 1<sup>er</sup> : les statuts du Conseil Économique, Social et Environnemental Local (CESEL), adoptés par le conseil municipal du 16 février 2012 sont approuvés et remplacés par les statuts annexés à la présente délibération.

*La délibération n° 18 est adoptée à la majorité, les groupes « Avec vous, pour Boulogne-Billancourt » et « Écologistes et Solidaires » votant contre.*

## **19. Attribution du Prix Initiative Handicap**

Article 1<sup>er</sup> : Le Prix Initiative Handicap pour l'année 2021 est attribué aux porteurs de projets suivants :

- 5000 euros à l'IME Solfège pour la réalisation du documentaire « L'IME Solfège, cœur de vie au cœur de la Ville ».
- 2500 euros à l'association Terre d'arcs en ciel pour la création de l'exposition « Changer de Reg'arts ».
- 2500 euros à l'association Deux mains en main pour le lancement du Festival inclusif « Silence en scène ».

Article 2 : Le versement de ces dotations sera réalisé selon les modalités indiquées dans le règlement du Prix Initiative Handicap. La Ville se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de l'effectivité des actions réalisées.

Article 3 : La dépense correspondante est inscrite au budget 2021, sur le chapitre 925.

*La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.*

## **20. Attribution d'une subvention à Seine Ouest Habitat et Patrimoine pour l'acquisition d'un immeuble sis 99 avenue Pierre Grenier à Boulogne-Billancourt pour la réalisation de 10 logements locatifs sociaux**

Article 1<sup>er</sup> : Le principe du versement, à SOHP, d'une subvention de 1 200 000 € est approuvé.

Cette subvention est destinée à l'acquisition en bloc d'un immeuble pour y réaliser 10 logements locatifs sociaux sis 99 avenue Pierre Grenier à Boulogne-Billancourt.

La subvention sera versée selon les modalités suivantes :

- 50% à la transmission de la copie de la décision de l'agrément de l'État et de l'ordre de service signé de démarrage des travaux,
- 50 % à la livraison des logements après transmission du procès-verbal de réception des travaux et transmission des conventions APL et de réservation signées.

Au titre du versement de cette subvention de 1 200 000 €, SOHP accordera à la commune des droits de réservation.

Article 2 : L'approbation de la convention de réservation, à passer avec SOHP lors d'un prochain Conseil municipal, conditionnera le versement de la subvention.

Article 3 : La présente dépense sera inscrite au budget principal au chapitre 907.

*La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité.*

## **21. Attribution d'une subvention à Seine Ouest Habitat et Patrimoine pour l'acquisition en VEFA de 20 logements locatifs sociaux sis 75-77 avenue Pierre Grenier à Boulogne-Billancourt**

Article 1<sup>er</sup> : Le principe du versement à SOHP d'une subvention de 305 618 € est approuvé. Cette subvention est destinée à l'acquisition en VEFA de 20 logements locatifs sociaux sis 75-77 avenue Pierre Grenier à Boulogne-Billancourt.

La subvention sera versée selon les modalités suivantes :

- 50% à la transmission de la copie de la décision de l'agrément de l'État et de l'ordre de service signé de démarrage des travaux,
- 50 % à la livraison des logements après transmission du procès-verbal de réception des travaux et transmission des conventions APL et de réservation signées.

Au titre du versement de cette subvention de 305 618 €, SOHP accorde à la commune un droit de réservation portant sur 3 logements de cette opération.

Article 2 : L'approbation de la convention de réservation, à passer avec SOHP lors d'un prochain Conseil municipal, conditionnera le versement de la subvention.

Article 3 : La présente dépense sera inscrite au budget principal au chapitre 907.

*La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité.*

## **22. Attribution d'une subvention à la Régie Immobilière de la Ville de Paris pour la réalisation de 33 logements locatifs sociaux sis 122-128 rue d'Aguesseau à Boulogne-Billancourt**

Article 1<sup>er</sup> : Le principe d'accorder une subvention de 480 000 € à RIVP est approuvé.

Cette subvention est destinée à l'acquisition en VEFA de 33 logements locatifs sociaux sis 122-128 rue d'Aguesseau à Boulogne-Billancourt.

La subvention sera versée selon les modalités suivantes :

- 50% à la transmission de la copie de la décision de l'agrément de l'État et de l'ordre de service signé de démarrage des travaux,
- 50 % à la livraison des logements après transmission du procès-verbal de réception des travaux, et transmission des conventions APL et de réservation signées.

Au titre du versement de cette subvention, RIVP accorde à la commune un droit de réservation portant sur 8 logements de cette opération, soit 24% du programme.

Article 2 : L'approbation de la convention de réservation, à passer avec RIVP lors d'un prochain Conseil municipal, conditionnera le versement de la subvention.

Article 3 : La présente dépense sera inscrite au budget principal au chapitre 907.

*La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité.*

## **23. Approbation de la convention de réservation entre la Ville et Seine Ouest Habitat et Patrimoine pour la réservation de 4 logements, sis 71 bis et ter rue de Bellevue et 182 rue Gallieni à Boulogne-Billancourt**

ARTICLE UNIQUE : La convention de réservation à passer avec SOHP portant sur 4 logements sis 71 bis et ter rue de Bellevue et 182 rue Gallieni est approuvée.

Le Maire est autorisé à la signer, ainsi que tout avenant éventuel sans impact financier pour la commune.

*La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité.*

## **24. Approbation de la convention de réservation entre la Ville et Seine Ouest Habitat et Patrimoine pour la réservation de 2 logements sis 72-74 rue Thiers à Boulogne-Billancourt.**

ARTICLE UNIQUE : La convention de réservation à passer avec SOHP portant sur 2 logements sis 72-74 rue Thiers est approuvée.

Le Maire est autorisé à la signer, ainsi que tout avenant éventuel sans impact financier pour la commune.

*La délibération n° 24 est adoptée à l'unanimité.*



## **25. Convention de mutualisation de moyens entre la Ville et le Centre communal d'action sociale (CCAS)**

Article 1er : La convention de mutualisation des services entre le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la Ville, jointe à la présente délibération, est approuvée.

Article 2 : Le Maire ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 3 : Les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 934 du budget.

*La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité.*

## **26. Groupement de commande entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Article 1 : la convention constitutive et le fonctionnement du groupement de commande entre la Ville de Boulogne-Billancourt et le Centre communal d'action sociale de la Ville de Boulogne-Billancourt en vue de la passation de marchés dans les domaines listés en annexe de la présente délibération, sont approuvés.

Article 2 : la convention constitutive du groupement de commandes est approuvée.  
Le Maire est autorisé à la signer.

Article 3 : la Ville assumera le rôle de coordonnateur du groupement et la commission d'appel d'offres compétente pour le groupement sera celle de la Ville.

Article 4 : la Ville assumera, dans le cadre de son rôle de coordonnateur du groupement, la passation et la modification des marchés intéressant l'ensemble des membres.

Article 5 : le coordonnateur du groupement est autorisé à lancer la procédure de passation du ou des marchés au moment opportun pour l'ensemble des membres

Article 6 : le Maire est autorisé à signer les marchés qui résulteront du groupement de commande ainsi que les avenants afférents.

*La délibération n° 26 est adoptée à l'unanimité.*

## **27. Partenariat avec la CAF des Hauts-de-Seine - Autorisation donnée au Maire de signer une convention territoriale globale.**

Article 1<sup>er</sup> : la Convention territoriale globale, à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine, pour la période courant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022, est approuvée.

Article 2 : le Maire est autorisé à signer ladite convention et ses annexes ainsi que les avenants qui n'emportent pas de conséquences financières.

Article 3 : les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 926 du budget.

*La délibération n° 27 est adoptée à l'unanimité.*

## **28. Partenariat avec la CAF des Hauts-de-Seine - Autorisation donnée au Maire de signer les conventions d'objectifs et de financement.**

Article 1<sup>er</sup> : Les conventions d'objectifs et de financement, à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine, pour la période courant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022, sont approuvées.

Article 2 : Le Maire est autorisé à signer lesdites conventions ainsi que les avenants qui n'emportent pas de conséquences financières.

Article 3 : Les crédits correspondants seront au chapitre 926 du budget.

*La délibération n° 28 est adoptée à l'unanimité.*

## **29. Partenariat avec la CAF des Hauts-de-Seine - Autorisation donnée au Maire pour signer la convention de subvention de fonctionnement relative à l'accueil des enfants en situation de handicap.**

Article 1<sup>er</sup> : le Maire est autorisé à signer la convention de subvention de fonctionnement avec la C.A.F jointe à la présente délibération,

Article 2 : les crédits correspondants sont prévus au chapitre 926 du budget.

*La délibération n° 29 est adoptée à l'unanimité.*

## **30. Renouvellement de la convention de partenariat entre la Ville de Boulogne-Billancourt et la société SIGMA ESPORT pour la réalisation d'actions d'initiation et de pédagogie à la pratique du e-sport.**

Article 1<sup>er</sup> : la convention de partenariat entre la ville de Boulogne-Billancourt et la société SIGMA ESPORTS pour la réalisation d'actions d'initiation et de pédagogie à la pratique de l'e-sport est approuvée et le Maire est autorisé à la signer.

Article 2 : les crédits correspondants seront prévus au chapitre du budget.

*La délibération n° 30 est adoptée à l'unanimité, les groupes « Avec vous, pour Boulogne-Billancourt » et « Écologistes et Solidaires » s'abstenant.*

## **31. Approbation du contrat "Eau, trame verte et bleue, climat, des plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine 2020-2024"**

Article 1<sup>er</sup> : le Contrat Eau, Trame verte & bleue, Climat des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine 2020-2024 est approuvé.

Article 2 : la Ville de Boulogne-Billancourt s'engage à respecter les objectifs et les priorités du Contrat Eau, Trame verte & bleue, Climat des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine 2020-2024 et à mettre en œuvre les actions inscrites dans le plan d'action 2022-2024 annexé pour lesquelles la Ville de Boulogne-Billancourt est maître d'ouvrage.

**Article 3 :** le Maire est autorisé à signer le Contrat Eau, Trame verte & bleue, Climat des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine 2020-2024 et les documents afférents.

**Article 4 :** le Maire est autorisé à signer la déclaration d'engagement annexée à la présente délibération pour l'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie.

*La délibération n° 31 est adoptée à l'unanimité, le groupe « Avec vous, pour Boulogne-Billancourt » s'abstenant.*

### 32. Dérogation au principe du repos dominical pour l'année 2022

**Article 1<sup>er</sup> :** Il est donné un avis favorable à l'ouverture des commerces douze dimanches pour l'année 2022 suivant les dates et activités suivantes :

- 1- Les dimanches 16 janvier, 13 mars, 12 et 19 juin, 10 et 17 juillet, 18 septembre, 16 et 23 octobre, 6 novembre, 4 et 11 décembre 2022 pour la branche d'activité 45 – Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles :

Classe NAF	Type de commerce
45	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles

- 2- Les dimanches 9 et 16 janvier, 1<sup>er</sup> mai, 26 juin, 3 juillet, 4 septembre, 20 et 27 novembre, 4, 11, 18 et le 25 décembre 2022 pour les branches d'activités alimentaires énumérées ci-dessous :

Classe NAF	Type de commerce	Classe NAF	Type de commerce
47 11	Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire	47-23	Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé
47.19	Autre commerce de détail en magasin non spécialisé	47-24	Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé
47.21	Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé	47-29	Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé
47-22	Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé		

- 3- Les dimanches 16 janvier et 23 janvier, 26 juin, 3 juillet, 4 et 11 septembre, 13, 20, 27 novembre, 4, 11 et 18 décembre 2022 pour les branches d'activités non alimentaires énumérées ci-dessous :

47-41	Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé	47-63	Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé
47-42	Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé	47-64	Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé
47-43	Commerce de détail de matériels audio/vidéo en magasin spécialisé	47-65	Commerce de détail de jeux et jouets en magasin spécialisé

47-51	Commerces de détail de textiles en magasin spécialisé	47-71	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé
47-52	Commerce de détail de quincaillerie peintures et verres en magasin spécialisé	47-72	Commerce de détail de chaussures et d'articles en cuir en magasin spécialisé
47-53	Commerce de détail de tapis, moquettes et revêtements de murs et de sols en magasin spécialisé	47-75	Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé
47-54	Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé	47-76	Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé
47-59	Commerce de détail de meubles, appareils d'éclairage et autres articles de ménage en magasin spécialisé	47-61	Commerce de détail de livres en magasin spécialisé
46-62	Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé	47-79	Commerce de détail de biens d'occasion en magasin
47-77	Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé	96.02	Commerce spécialisé dans la coiffure et les soins de beauté
47-78	Autre commerce de détail de biens neufs en magasin spécialisé		

Article 2 : le Maire est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*La délibération n° 32 est adoptée à l'unanimité.*

### **33. Adhésion à l'association de préfiguration de l'Institut Tony Garnier**

Article 1 : Le Maire est autorisé à signer tout document relatif à l'adhésion de la Ville à l'association de préfiguration de l'Institut Tony Garnier.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre 933 du budget.

*La délibération n° 33 est adoptée à l'unanimité.*

### **34. Vente du patrimoine privé de la Ville - Vente volontaire aux enchères de la propriété dite « Château de Benais » - Autorisation donnée au Maire pour signer tous actes afférents.**

Article 1 : Monsieur le Maire est autorisé à procéder à la mise aux enchères publiques volontaire du château de Benais.

DESIGNATION DES PROPRIETES			
Département : 37			Commune : BENAIS
Section	N°plan	Adresse	Contenance
E	663	LE CHÂTEAU	0ha49a60ca
E	665	2 RUE DU CHÂTEAU	8ha97a00ca
E	667	LA GRILLE	0ha95a05ca
E	668	LA GRILLE	0ha16a15ca
E	669	LA GRILLE	0ha07a60ca
E	4429	LE CHÂTEAU	0ha05a31ca
E	4430	LE CHÂTEAU	0ha04a21ca
E	4431	LE CHÂTEAU	0ha22a30ca
E	4432	LE CHÂTEAU	0ha00a25ca
E	4433	LE CHÂTEAU	0ha00a06ca
E	4434	LE CHÂTEAU	0ha00a28ca
E	4435	LE CHÂTEAU	0ha00a20ca
E	4436	LE CHÂTEAU	0ha00a08ca
E	4437	LE CHÂTEAU	0ha00a31ca
E	4511	LA GRILLE	0ha02a83ca
E	4512	LA GRILLE	0ha09a50ca
ZE	96	LES BAS VIENNAIS	0ha22a22ca
<b>TOTAL</b>			<b>11ha32a35ca</b>

Article 2 : Le droit de préemption de la SAFER sera purgé préalablement à la vente aux enchères au prix de 1 188 000€ net vendeur.

Article 3 : Monsieur le Maire est autorisé à régulariser et définir les termes de tous actes afférents notamment le cahier des charges de la vente aux enchères.

*La délibération n° 34 est adoptée à la majorité, les groupes « Avec vous, pour Boulogne-Billancourt » et « Écologistes et Solidaires » votant contre.*

### **35. Vœu demandant à la Maire de Paris l'abandon de la fermeture définitive de la route de Sèvres à Neuilly, et l'engagement d'une véritable concertation sur les aménagements du Bois de Boulogne.**

Article 1<sup>er</sup> : Le Conseil municipal émet le vœu :

- Que la Ville de Paris engage une véritable concertation avec la Ville de Boulogne-Billancourt afin de parvenir à un équilibre dans les projets d'aménagements du bois de Boulogne, tenant compte tout à la fois des objectifs de Paris et des contraintes de Boulogne-Billancourt et du département des Hauts-de-Seine ;
- Que, dans l'attente des conclusions de ce travail conjoint, le projet de fermeture définitive de la route de Sèvres à Neuilly soit suspendu.

*La délibération n° 35 est adoptée à la majorité, le groupe « Avec vous, pour Boulogne-Billancourt » s'abstenant et le groupe « Écologistes et Solidaires » votant contre.*

### **36. Vœu demandant l'annulation, dans le PLF 2022, du mécanisme de transfert des deux-tiers de la dynamique de CFE des EPT à la MGP**

Article 1<sup>er</sup> : Le Conseil municipal émet le vœu que l'État préserve l'autonomie du bloc communal en annulant dans le PLF 2022 le mécanisme de transfert des deux-tiers de la dynamique de CFE des EPT à la MGP.

Article 2 : Le Conseil municipal autorise le Maire à l'adresser au Premier ministre, au ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des Comptes publics et au ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

*La délibération n° 36 est adoptée à la majorité, le groupe « Écologistes et Solidaires » votant contre.*

### **37. Vœu du groupe Écologiste et Solidaire pour la création d'un groupe de travail sur la pollution numérique.**

Article 1<sup>er</sup> : Le vœu du groupe Écologiste et Solidaire pour la création d'un groupe de travail sur la pollution numérique, est rejeté.

Pour : 8 (Monsieur Hilaire MULTON, Monsieur Denys ALAPETITE, Madame Clémence MAZEAUD, Monsieur Antoine De JERPHANION, Madame Judith SHAN, Monsieur Bertrand RUTILY, Monsieur Rémi LESCOEUR, Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT)

Contre : 45

*La délibération n° 37 est rejetée.*